FÊTE DES VENDANGES NEUCHÂTEL

CONCOURS PUBLIC

Affiche de la 100e Fête des Vendanges de Neuchâtel

1. Préambule

L'Association de la Fête des Vendanges de Neuchâtel (ci-après « la FDV ») ouvre un concours public pour créer l'affiche officielle de sa 100e édition, en 2027. Pour la première fois, toute personne inspirée par la fête peut proposer son projet, qu'elle soit graphiste professionnelle, artiste amateur ou étudiante.

L'affiche lauréate sera le visage de cet anniversaire historique. Elle sera imprimée en grand format, déclinée sur tous les supports de communication et conservée dans l'histoire visuelle de la fête.

INFORMATION	DÉTAIL
Manifestation	Fête des Vendanges de Neuchâtel
Édition	100e édition
Dates	24, 25 et 26 septembre 2027
Lieu	Neuchâtel
Thème officiel	« Génération Vendanges – 100 ans de partage »

2. Le thème : « Génération Vendanges – 100 ans de partage »

Le thème célèbre un siècle de fête transmise de génération en génération. Édition après édition, enfants, parents et grands-parents, vignerons, fanfares, bénévoles et visiteurs se retrouvent chaque automne dans les rues de Neuchâtel.

L'affiche devra évoquer au moins deux de ces dimensions :

- **La transmission entre les générations : les gestes, les traditions et les souvenirs qui passent de main en main.**
- **Le partage : la convivialité, la rencontre, le verre que l'on lève ensemble, la fête populaire ouverte à tous.**

- **Le siècle écoulé : la mémoire de 100 éditions, le patrimoine viticole et l'ancrage neuchâtelois.**
- **L'avenir : une fête vivante, tournée vers les générations à venir.**

Une interprétation poétique, symbolique, humoristique ou contemporaine est encouragée. Le chiffre « 100 » peut être mis en valeur graphiquement, sans être obligatoire comme élément central.

3. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de 16 ans révolus, sans condition de nationalité ni de domicile. Les mineur·e·s joignent une autorisation signée de leur représentant·e légal·e.

- **Participation individuelle ou collective : les collectifs désignent une personne de contact unique.**
- **Une proposition par participant·e au maximum (un collectif compte comme un·e participant·e).**
- **Gratuité : aucune inscription payante n'est demandée.**
- **Exclusions : les membres du comité d'organisation, du jury et leurs proches ne peuvent pas participer.**
- **Originalité : le projet doit être une création inédite, jamais publiée ni présentée à un autre concours.**
- **Intelligence artificielle : les images entièrement générées par IA sont refusées. L'IA peut servir d'outil d'appoint (retouche, détourage) à condition d'être déclarée dans la note d'intention.**

4. Calendrier

Le concours se déroule en deux tours, de l'ouverture à la présentation officielle de l'affiche.

ÉTAPE	DATE
Ouverture du concours et mise à disposition du kit	Lundi 2 novembre 2026
Clôture des envois – 1er tour	Jeudi 31 décembre 2026
Premier jury et annonce des 5 finalistes	Jeudi 7 janvier 2027
Remise des fichiers finaux des finalistes	Lundi 25 janvier 2027
Jury final – présentation des finalistes en personne	Jeudi 28 janvier 2027
Présentation officielle de l'affiche	Lundi 15 février 2027

5. Contraintes techniques

Tout projet ne respectant pas les exigences du 1er tour est écarté avant le jury. Les exigences de production ne s'appliquent qu'aux finalistes, qui les livrent au plus tard le 25 janvier 2027.

5.1 Format principal de l'affiche

PARAMÈTRE	EXIGENCE
Format final	Format mondial F4, 895 × 1280 mm, portrait
Fond perdu	5 mm sur chaque côté (document de 905 × 1290 mm)
Zone de sécurité	Aucun texte ni logo à moins de 30 mm du bord final
Zone partenaires	Bande inférieure de 120 mm réservée, sans texte ni élément essentiel
Lisibilité	Nom, dates, logo et thème lisibles une fois l'affiche réduite au format A6

5.2 Envoi du 1er tour (tous les participant·e·s)

FICHIER	EXIGENCE
Affiche	PDF ou JPEG, proportions F4, 2 500 px de haut minimum, sRGB, 20 Mo maximum
Esquisse carrée	JPEG 1080 × 1080 px montrant la déclinaison réseaux sociaux
Fichier source	Conservé par le/la participant·e, à fournir sur demande en cas de sélection
Nommage	Numéro de participation reçu à l'inscription, ex. FDV2027_nom _affiche.pdf et FDV2027_ nom _carre.jpg

Anonymat : aucun nom, signature ou marque permettant d'identifier l'auteur·e ne doit figurer sur les visuels ni dans la note d'intention. Le premier jury évalue de façon anonyme.

5.3 Fichiers de production (finalistes uniquement)

PARAMÈTRE	EXIGENCE
Résolution	150 ppi minimum à taille réelle, soit au moins 5 350 × 7 620 px avec fond perdu
Couleurs impression	CMJN, profil PSO Coated v3 (FOGRA51), encrage total 300 % maximum
Couleurs digital	RVB, profil sRGB
Textes	Polices vectorisées ou incorporées, licences d'usage commercial fournies
Noirs	Textes noirs en 100 % N ; aplats noirs en noir enrichi (40/30/30/100)
PDF d'impression	PDF/X-4, traits de coupe et fond perdu inclus
Sources éditables	Fichiers natifs InDesign, Illustrator ou Photoshop (ou équivalent ouvert : Affinity, PSD exporté), calques nommés et séparés
Images intégrées	Liens et images fournis en pleine résolution dans un dossier assemblé

PARAMÈTRE	EXIGENCE
Œuvres physiques	Peinture, collage ou dessin : numérisation à 600 ppi minimum, plus l'original conservé jusqu'à la fin du concours

5.4 Déclinaisons à fournir par les finalistes

SUPPORT	DIMENSIONS	FORMAT
Carré réseaux sociaux	3000 × 3000 px	JPEG + PNG, sRGB
Story / vertical	1080 × 1920 px	JPEG, sRGB
Bannière horizontale	1920 × 1080 px	JPEG, sRGB
Visuel sans textes	Format F4	Image seule, pour adaptations futures par la FDV

La composition doit pouvoir se recadrer : le motif principal, le logo et les textes sont placés sur des calques distincts pour que la FDV puisse adapter l'affiche à d'autres supports (flyers, bâches, billets, merchandising).

6. Éléments obligatoires et interdits

Cinq informations doivent figurer sur l'affiche, clairement et lisiblement. Elles sont fournies dans le kit de participation, avec leur orthographe exacte.

ÉLÉMENT OBLIGATOIRE	TEXTE EXACT
Nom de la manifestation	Fête des Vendanges de Neuchâtel
Dates	24 – 25 – 26 septembre 2027
Édition	100e édition
Thème	« Génération Vendanges – 100 ans de partage »
Logo officiel	Fichier vectoriel fourni dans le kit

6.1 Règles d'usage du logo

- **Utilisé complet, sans déformation, recadrage, rotation ni changement de couleur.**
- **Dans sa version couleur officielle, ou sa version monochrome fournie si le fond l'exige.**
- **Hauteur minimale de 80 mm sur le format F4, entouré d'une zone de protection libre.**
- **Conforme à la charte graphique jointe au kit.**

6.2 Kit de participation fourni

DOSSIER / FICHIER	CONTENU
01. Logo	Logo officiel en vectoriel (AI, EPS, SVG) et en PNG, version couleur
02. Charte graphique	Charte graphique de la FDV (PDF)
03. Gabarit affiche F4	Gabarit vierge en PDF, InDesign (INDD) et IDML (pour Affinity Publisher et les anciennes versions d'InDesign), avec fond perdu, zone de sécurité et zone partenaires
04. Mentions obligatoires	Les 5 mentions obligatoires avec leur orthographe exacte, à copier-coller

6.3 Interdits

- Contenus à caractère discriminatoire, violent, sexuel, politique ou religieux.
- Incitation à la consommation excessive d'alcool ou représentation de mineur·e·s consommant de l'alcool.
- Personnes reconnaissables sans leur autorisation écrite.
- Images, polices, marques ou personnages protégés sans licence ; photos de banques d'images sans licence d'usage commercial transférable.
- Logos de partenaires ou de sponsors : la FDV les ajoute elle-même dans la zone réservée.

7. Dossier de participation et envoi

Les projets sont déposés uniquement en ligne, via le formulaire du site de la FDV : https://fete-des-vendanges.ch/concours-affiche-100-ans/ . Aucun envoi postal ou par courriel n'est accepté.

7.1 Contenu du dossier – 1er tour

- Formulaire d'inscription : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, courriel, statut (professionnel·le, amateur·e, étudiant·e) et, le cas échéant, membres du collectif.
- Affiche au format décrit en 5.2.
- Esquisse carrée au format décrit en 5.2.
- Note d'intention de 1500 caractères maximum (espaces compris), en PDF anonyme : concept graphique, choix artistiques, lien avec le thème, technique utilisée et éventuel usage d'outils d'IA.
- Déclaration sur l'honneur signée attestant l'originalité de l'œuvre et l'acceptation du présent règlement.
- Autorisation parentale pour les participant·e·s mineur·e·s.

7.2 Contenu du dossier – finalistes

- Fichiers de production complets (5.3) et déclinaisons (5.4), transmis via un lien de téléchargement.
- Licences des polices et des images tierces utilisées.

- **Autorisations écrites des personnes reconnaissables, le cas échéant.**
- **Une courte biographie et une photo portrait pour la communication.**

L'inscription en ligne attribue un numéro de participation, à utiliser pour nommer les fichiers avant leur dépôt. Un accusé de réception est envoyé par courriel après le dépôt. Un dossier incomplet à la clôture est écarté.

8. Sélection et critères

Critères d'évaluation

CRITÈRE	CE QUI EST ÉVALUÉ	PONDÉRATION
Lien avec le thème	Lecture claire de la transmission, du partage et des 100 ans	30 %
Originalité et qualité artistique	Force de l'idée, maîtrise de la technique, singularité	30 %
Impact visuel et lisibilité	Lisible de loin et en vignette, hiérarchie des informations	20 %
Identité de la fête	Respect du logo et de la charte, esprit festif et populaire	10 %
Faisabilité technique	Déclinable sur tous les supports, fichiers exploitables	10 %

La FDV se réserve le droit de ne désigner aucun·e lauréat·e si aucun projet ne répond aux attentes. Les décisions du jury sont sans appel. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucun recours et ne sont pas motivées individuellement. Aucune correspondance n'est échangée à ce sujet. Le jury se réserve par ailleurs le droit de retirer unilatéralement toute œuvre qui ne respecterait pas les valeurs morales de l'Association.

9. Prix et engagements du/de la lauréat·e

L'affiche lauréate devient l'affiche officielle de la 100e édition.

DISTINCTION	RÉCOMPENSE
Lauréat·e	Prix de CHF 2'000.–, rémunérant la cession des droits (section 10), invitation officielle à la 100e édition
Finalistes (4)	Indemnité de CHF 500.– pour la préparation des fichiers de production
Tous les projets conformes	Possibilité d'être exposés lors de la fête ou en ligne, avec l'accord de leur auteur·e

Le/la lauréat·e s'engage à :

- **Collaborer avec l'équipe de communication de la FDV pour d'éventuels ajustements mineurs (textes, dates, recadrages).**
- **Garder le résultat confidentiel jusqu'au 15 février 2027.**
- **Être présent·e à la présentation officielle de l'affiche.**
- **Signer environ 50 affiches (format défini par la FDV).**
- **Participer à d'autres événements de promotion de la 100e édition .**

Le prix est versé après livraison et validation des fichiers de production.

10. Droits d'auteur et utilisation

Le/la lauréat·e cède à la FDV, de manière illimitée, l'exclusivité des droits de reproduction et d'exploitation commerciale de l'œuvre. Cette cession est rémunérée exclusivement par le prix reçu, sous réserve de la commission sur les produits dérivés prévue ci-dessous.

- **Étendue : reproduction, diffusion et adaptation sur tous supports, imprimés, numériques et audiovisuels, en Suisse et à l'étranger.**
- **Adaptations : la FDV peut recadrer, décliner et compléter l'affiche (logos partenaires, informations pratiques) sans en dénaturer l'esprit.**
- **Produits dérivés : la FDV peut reproduire l'œuvre sur des produits dérivés (t-shirts, verres, sacs, etc.). En cas de vente de ces produits, le/la lauréat·e perçoit une commission de 10 % du chiffre d'affaires net (hors TVA) réalisé sur les produits reproduisant l'œuvre, versée une fois par an sur la base d'un décompte établi par la FDV. Les objets remis gratuitement (bénévoles, partenaires, cadeaux protocolaires) ne donnent pas lieu à commission.**
- **Mention de l'auteur·e : le nom du/de la lauréat·e figure sur l'affiche imprimée et dans la communication officielle, conformément au droit moral prévu par la loi suisse sur le droit d'auteur (LDA).**
- **Droits moraux et usage personnel : l'auteur·e conserve ses droits moraux sur l'œuvre. Il/elle peut la présenter comme référence de son travail (site internet, portfolio, book, réseaux sociaux, dossiers de candidature, expositions) avec la mention « Affiche officielle de la 100e Fête des Vendanges de Neuchâtel, 2027 », à partir de la présentation officielle de l'affiche. Toute exploitation commerciale par l'auteur·e (vente de tirages, de produits ou de licences) est exclue, sauf accord écrit préalable de la FDV.**
- **Finalistes et autres participant·e·s : ils conservent leurs droits. Ils autorisent la FDV, à titre non exclusif et gratuit, à montrer leur projet pour la communication et l'exposition du concours, avec mention de leur nom.**
- **Garantie : chaque participant·e garantit être l'auteur·e de l'œuvre et détenir les droits de tous les éléments utilisés. Il/elle assume seul·e toute réclamation de tiers.**

11. Dispositions générales

La participation au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

- **Questions : posées par écrit à communication@fete-des-vendanges.ch jusqu'au 1er décembre 2026 ; réponses publiées pour tous, de façon anonyme.**

- **Données personnelles : utilisées uniquement pour la gestion du concours, conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD), puis supprimées pour les non-lauréat·e·s à la fin du concours.**
- **Modification ou annulation : la FDV peut modifier le calendrier ou annuler le concours en cas de force majeure, sans indemnité.**
- **Exclusion : tout manquement au règlement, plagiat avéré ou tentative d'influencer le jury entraîne l'exclusion, y compris après la désignation du/de la lauréat·e.**
- **Droit applicable : droit suisse ; for juridique à Neuchâtel.**